

Image not found or type unknown



Droit de préemption en indivision

Par **dida13**, le **01/02/2008 à 16:33**

lors du partage d'une succession, apres une expertise judiciaire , l'indivisaire souhaitant le partage peut il refuser de vendre sa part à un autre indivisaire au montant de l'expertise. rnquelle est la procédure pour faire jouer le droit de préemption avant la licitation prevue dans deux Mois?